

PRÉFET DU LOIRET
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant

- **déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement**
- **demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement**

Projet présenté par le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BONNÉE (SMBB) en vue d'obtenir l'autorisation relative aux opérations de restauration des cours d'eau des bassins versants de la Bonnée et du Ru de Dampierre dans dix communes de son territoire : Bonnée, Bouzy la Forêt, Bray Saint Aignan, Dampierre en Burly, Germigny des Prés, Les Bordes, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Saint Martin d'Abbat, Saint Père sur Loire.

Par arrêté du 16 juin 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du lundi 13 juillet au vendredi 31 juillet 2020 inclus.

Au terme de la procédure, une décision de déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Pascal VEUILLE, retraité de l'armée de l'air ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Saint Benoît sur Loire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur supports papier et numérique en mairie de Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly et Les Bordes,
- sous forme numérisée dans les mairies de Bonnée, Bouzy la Forêt, Bray-Saint Aignan, Germigny des Prés, Ouzouer sur Loire, Saint Martin d'Abbat, Saint Père sur Loire.
- sur le site internet : www.loiret.gouv.fr. Le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-aeu-bonnee@loiret.gouv.fr. Ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de chacune des dix mairies concernées.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Saint Benoît sur Loire - 8 place du Martroi-Charles de Gaulle -45730 SAINT BENOÎT SUR LOIRE- à l'attention du commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, propositions et contre-propositions, quelle que soit la forme de leur dépôt, seront portées à la connaissance du public sur le site des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Les communes concernées sont celles du territoires du SMBB : Bonnée, Bouzy la Forêt, Bray Saint Aignan, Dampierre en Burly, Germigny des Prés, Les Bordes, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Saint Martin d'Abbat, Saint Père sur Loire.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de :

- Saint Benoît sur Loire le lundi 13 juillet 2020 de 9 h à 12 h
- Les Bordes le samedi 18 juillet 2020 de 9 h à 12 h
- Dampierre en Burly le vendredi 31 juillet 2020 de 14h à 17 h

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies de Bonnée, Bouzy la Forêt, Bray Saint Aignan, Dampierre en Burly, Germigny des Prés, Les Bordes, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Saint Martin d'Abbat, Saint Père sur Loire et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BONNÉE
8 place du Martroi - 45730 SAINT BENOÎT SUR LOIRE
tél : 02.38.35.05.17 - courriel : sibbonne@orange.fr